

## André Catherin : « La création d'entreprise représente une excellente opportunité de promotion sociale »

Une véritable dynamique de la création d'entreprise est observée en Beaujolais ces dernières années. André Catherin, président de la commission création-transmission de la CCI, en témoigne. Il partage aussi ses axes de travail sur la transmission/reprise.



### • Comment évolue la création d'entreprise ?

Comme ce qui est observé au niveau national, on assiste en Beaujolais à un intérêt fort autour de la création d'entreprise. Depuis 2003, nous enregistrons chaque année une augmentation de 15% des contacts venus se renseigner auprès de l'espace Entreprendre de la CCI du Beaujolais. Ce phénomène est très positif, car même si le nombre de créations n'augmente pas de façon très spectaculaire, il est en progression, et surtout il vient témoigner d'un changement de regard sur la création. Il signifie que davantage de personnes envisagent désormais la création d'une entreprise dans leur projet de vie. On ne peut que s'en réjouir, tant au niveau citoyen – l'entreprise est source d'emplois pour un territoire – qu'en terme de développement personnel. Il me semble par ailleurs que l'on n'insiste pas assez sur ce fait objectif : créer une entreprise représente une excellente opportunité de promotion sociale. Je le perçois moi-même en tant qu'expert-comptable. Il n'est pas rare qu'en passant de salarié à dirigeant, un créateur soit amené à tripler son revenu en quelques années. Si tant est, bien sûr, que l'entreprise fonctionne bien, ce qui constitue la majorité des cas. Les CCI, aux côtés de tous les partenaires de la création – experts-comptables, avocats, banques, assurances... - représentent l'interlocuteur privilégié des créateurs, avec un accueil et des entretiens personnalisés, des offres de formation, des pistes d'implantation, la mise en réseau avec différents experts qui permettent de consolider le projet de création, un suivi dans le temps et la possibilité pour les créateurs d'échanger entre eux sur des thèmes qui correspondent à leurs préoccupations. Nous disposons en outre d'un dispositif spécialisé dans l'aide à la création d'entreprise à travers Beaujolais Initiatives, qui propose un parrainage et un soutien au financement et au développement de projets.

### • Quelles sont les caractéristiques de ces nouvelles entreprises ?

Là encore, comme au niveau national, on relève une diminution des projets relevant du domaine industriel avec de forts investissements à la clé. On constate plutôt une multitude de petits projets opérant dans le domaine des services, avec au départ la création d'un emploi pour le dirigeant, puis éventuellement des perspectives de création d'emploi pour les années qui suivent. Cela correspond à la mutation de nos économies occidentales : les gros investissements industriels dans le domaine de la production ont tendance à se déplacer vers d'autres pays. Cela étant, nous conservons dans le Beaujolais un fort tissu de PME du secteur industriel, avec maintien de sites de production sur des niches très spécialisées et des savoir-faire spécifiques, et quelques belles créations sont toujours observées dans ces domaines. Notre préoccupation est ailleurs. Elle se situe plutôt du côté du nombre de dirigeants qui approchent de l'âge de la retraite, sans avoir trouvé - ni véritablement cherché pour certains - de repreneurs. Or il faut le répéter : une transmission réussie est une transmission qui se prépare dans le temps, souvent sur plusieurs années. Quelques statistiques réalisées au niveau de mon cabinet avaient montré l'ampleur du phénomène : en l'espace de 7 à 8 ans, 50% des dirigeants, dont un tiers exerçant dans les métiers du bâtiment, allaient devoir passer la main. Parfois, avant de créer, pour des candidats sans projet très précis, il faut déjà regarder ce qui existe et qui marche bien.

### • Quelles sont les orientations dans ce domaine ?

Pour la transmission également, les CCI se positionnent bien, avec, notamment, la base d'annonces en ligne Ccible. Cette base de données sur Internet vise à faciliter les rapprochements entre les cédants d'une entreprise ou d'un commerce et les repre-



neurs potentiels. Elle garantit une parfaite confidentialité, aussi bien pour le vendeur que pour l'acquéreur. Les consultations sont gratuites. Les mises en relation se font dans le cadre d'un abonnement annuel à partir de 60 euros. Une fois l'abonnement acquitté, les cédants et les repreneurs potentiels peuvent enregistrer leur annonce sur la base et faire des demandes de mise en contact.

Par ailleurs, nous souhaitons agir très en amont auprès des lycéens pour contribuer à changer et à valoriser l'image des chefs d'entreprises auprès des jeunes et encourager l'esprit d'entreprise. C'est le sens de notre intervention auprès du lycée Mongré. Comme je le signalais, un tiers des entreprises à reprendre en l'espace de quelques années sont des entreprises du bâtiment, et dans ce secteur d'activité, on peut parier que le renouvellement aura du mal à se faire. Pour préparer l'avenir, il est nécessaire d'aller très tôt auprès des jeunes afin de modifier leur regard sur l'entreprise, et qu'ils soient davantage portés à inscrire un projet de création ou de reprise dans leur future vie professionnelle. ■